

# FUTSAL PARIS XV



## 20 ANS

### DOSSIER D'INSCRIPTION

Siège Social:  
38 Boulevard lefebvre  
75015 Paris

Gymnase Burgard  
251 bis rue de Vaugirard  
75015 Paris



INSTAGRAM

Contact:  
www.futsalparisxv.com  
futsalparisxv@gmail.com  
Laurent BRUDER: 0689085730



facebook



1919



JOUEUR / DIRIGEANT / VOLONTAIRE

DEMANDE DE LICENCE DE FOOTBALL - SAISON 2022-2023

Nom du club : **FUTSAL PARIS XV** N° d'affiliation du club : **550593**

A remplir intégralement  
En cas de première demande, fournir une photo d'identité et un certificat médical (uniquement pour les majeurs)



**IDENTITÉ**  
 NOM : ..... Sexe : M  / F   
 PRÉNOM : ..... Nationalité : .....  
 Né(e) le : ..... / ..... / ..... à CP : ..... Ville de naissance : .....  
 Adresse (1) : ..... CP : ..... Ville : .....  
 Pays de résidence : ..... Email (1) : .....  
 Téléphones : fixe ..... mobile .....

**CATÉGORIE(S)**  
 Demande une ou des licences de types (plusieurs cases peuvent être cochées) :  
 Dirigeant  Volontaire  | Joueur : Libre  Futsal  Entreprise  Loisir

**DERNIER CLUB QUITTÉ**  
 Saison : ..... Nom du club : .....  
 Fédération étrangère le cas échéant : .....

**ASSURANCES**  
 Je reconnais (ou mon représentant légal si je suis mineur) avoir pris connaissance, dans le document fourni au verso ou ici <https://fff.fr/et/ass/8000.pdf>, par ma Ligue régionale et mon club :  
 - des garanties responsabilité civile, individuelle accidents et protection juridique « Intégrité des licenciés » dont je bénéficie par le biais de ma licence et de leur coût,  
 - de la possibilité d'y renoncer et des modalités pour y renoncer,  
 - de la possibilité et de mon intérêt à souscrire des garanties individuelles complémentaires (cocher obligatoirement l'une des deux cases ci-dessous) :  
 Je décide de souscrire aux garanties complémentaires et je m'engage à établir moi-même les formalités d'adhésion auprès de l'assureur.  
 Je décide de ne pas souscrire aux garanties complémentaires qui me sont proposées.

**OFFRES COMMERCIALES**  
 Je souhaite être informé(e) d'offres exclusives, sélectionnées pour moi, par la FFF   
 Je souhaite être informé(e) d'offres préférentielles de la part des partenaires officiels de la FFF   
 et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

**COORDONNÉES**  
 Les coordonnées d'un demandeur dirigeant ou volontaire sont susceptibles d'apparaître sur les annuaires et/ou les sites internet de la FFF, des Ligues ou des Districts. Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case

**LICENCE MINEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL**  
 Le certificat médical n'est pas obligatoire. Ce principe est applicable uniquement si la condition suivante est respectée :  
 - l'intéressé doit répondre au questionnaire de santé <https://www.fff.fr/et/lgs-li-min-2022-2023.pdf> et attester d'une réponse négative à toutes les questions.  
**Dans le cas contraire vous devez fournir le certificat médical ci-dessous qui ne sera valable que pour la saison en cours.**

Par la présente, le bénéficiaire et son représentant légal confirment avoir pris connaissance du questionnaire et attestent avoir :  
 Répondu **NON** à toutes les questions ; *vaut autorisation de surclassement simple (dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF)*  
 Répondu **OUI** à une ou plusieurs question(s) ; *certificat médical ci-dessous à faire remplir*

**CERTIFICAT MÉDICAL**  
 Je soussigné, Dr .....  
 - présente l'absence de contre-indication médicale à la pratique du football :  
 - en compétition,  
 - en compétition dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (2).  
 Pour les dirigeants :  
 - présente l'absence de contre-indication médicale à l'arbitrage occasionnel.

(1) Obligatoire. (2) Nayer en cas de non aptitude. (3) Le cachet doit être visible en totalité (encore noire souhaitée).

**LICENCE MAJEUR : AUTO-QUESTIONNAIRE MÉDICAL**  
 Le certificat médical est valable pour une durée de trois saisons. Ce principe n'est applicable que si les deux conditions suivantes sont respectées pendant la période de trois saisons :  
 - l'intéressé doit conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre,  
 - l'intéressé doit répondre chaque saison à un questionnaire de santé <https://www.fff.fr/et/lgs-li-2022-2023.pdf>, et attester d'une réponse négative à toutes les questions.

Par la présente, je confirme avoir pris connaissance du questionnaire et j'atteste avoir :  
 Répondu **NON** à toutes les questions  
 Répondu **OUI** à une ou plusieurs question(s) ; *certificat médical ci-dessous à faire remplir*  
**Dans tous les autres cas (ex : première demande de licence), vous devez faire remplir le certificat médical ci-dessous.**

(1) certifie que le bénéficiaire, identifié ci-dessous,  
 Date de l'examen : ..... / ..... / ..... (1)  
 Bénéficiaire (nom, prénom) .....  
 Signature et cachet (1)(3) ..... (1)

**LICENCE MINEUR : SIGNATURE**  
 Le représentant légal autorise le bénéficiaire de cette demande à prendre une licence au sein de ce club dans les conditions énumérées dans le présent document (notamment celles relatives aux assurances) ainsi que la création d'un espace personnel.  
 Le représentant légal certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.  
 Représentant légal du demandeur :  
 Nom, prénom : .....  
 Signature

**LICENCE MAJEUR : SIGNATURE**  
 Le demandeur certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes.  
 Demandeur : .....  
 Signature

**REPRÉSENTANT DU CLUB : SIGNATURE**  
 Je certifie que les informations figurant sur le présent document ainsi que les pièces fournies sont exactes et engageant la responsabilité du club.  
 Nom, prénom : .....  
 Le ..... / ..... / ..... Signature

Les données personnelles recueillies, propriété de la FFF, font l'objet d'un traitement informatique par la FFF aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Districts, Ligues et à la FFF et peuvent également être transmises à l'AFEL dans le cadre du contrôle du respect des interdictions de paris sportifs. Pour les joueurs, ces données sont également transmises à la FFA dans le but d'identifier les clubs formateurs indemnisés lors de l'établissement du passsport FFA. Pour les dirigeants, éducateurs et autres elles font également l'objet d'une transmission aux services de l'état afin d'assurer un contrôle chronométrique (art. L212-9 et L322-1 du code du sport). Les résultats sportifs des licenciés sont susceptibles d'être publiés en ligne et des statistiques concernant l'activité sportive du licencié peuvent être réalisées. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en adressant à la FFF via la rubrique dédiée « Protection des données personnelles » sur les sites de la FFF, des Ligues et des Districts ou par courrier postal à l'adresse suivante : FFF, Délégue à la Protection des Données (DPD), 87 Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15.